
NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES SCOLARISES DANS LES ECOLES Jan et Joël Martel et Notre Dame de la Source

Madame, Monsieur,

A partir du 10 juillet 2023, les familles garnachaises bénéficieront d'un nouveau service en ligne, simple, souple et personnalisé « le portail famille ».

Il permettra d'inscrire vos enfants au restaurant scolaire.

Un pointage sera toujours effectué par les agents sur le temps de pause méridienne pour la facturation.

Vous pourrez ainsi gérer plus librement, les modifications et les annulations des repas au restaurant scolaire de vos enfants.

PROCEDURES ET MODALITES :

- Prenez l'accès au portail famille via le site internet de la commune :
 - [https:// www.lagarnache.leportailfamille.fr](https://www.lagarnache.leportailfamille.fr)
- Il est accessible 24h/24 et 7j/7
- Inscrivez-vous sur le portail via la page d'accueil. Un guide est téléchargeable
- Remplissez l'ensemble de la fiche famille et ensuite inscrivez vos enfants sur les jours de présence souhaités
- Passé le délai de réservation de 48h, vous ne pourrez plus modifier le dossier de votre ou vos enfants et le service de restauration scolaire ne pourra plus également prendre en compte votre demande de modification.
- Les modifications se font à l'aide de cases à cocher ou décocher. Une fois la modification terminée, n'oubliez pas de valider
- Pour les parents n'ayant pas internet, il est toujours possible de :
 - Prendre rdv avec le conseiller numérique présent en mairie tous les jeudis matins,
 - Utiliser le poste informatique mis à disposition au sein de l'accueil de la mairie, aux heures d'ouvertures habituelles
- Aucun identifiant ou mot de passe ne sera communiqué aux enfants.
- En cas de dysfonctionnement, merci d'adresser un mail à : restaurationscolaire@lagarnache.fr

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.

Le Maire,
François PETIT



